

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 26
Date de la convocation	: 04 octobre 2024
Date d'affichage de la convocation	: 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : Robert DURANTON, René PEY, Marc ROUSVOAL, Marie-Christine HAINAUD, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Evelyne GUILLERMO, Gérard BOUSSARD, Alain GIOVANELLI, Martine GUYON, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Yasin TOPAL, Bernard PERNOT, Martine CABRERA.

Pouvoirs : Josette BONNET donne pouvoir à René PEY, Patrick ROTTINI donne pouvoir à Gérard BOUSSARD, Brigitte DOREL donne pouvoir à Evelyne GUILLERMO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Annick DURAND donne pouvoir à Marie-Christine HAINAUD, Alexandre HARO donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON, Jean Claude GALLIFFET donne pouvoir à Marc ROUSVOAL.

Absents excusés : Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT.

Absent : Haquime LOUCHENE

Délibération n° 2024-52

Objet : Mandat spécial pour accompagner le Conseil municipal Jeunes (CMJ) à Paris dans le cadre d'une visite du Sénat

Monsieur le Maire informe que le mandat des Conseillers municipaux Jeunes touchera à sa fin en décembre 2024, à l'occasion de l'organisation de nouvelles élections. Il est rappelé que le Conseil Municipal Jeunes est composé de 14 membres issus des classes de 5^{ème} des collèges de l'Édit et de Jeanne d'Arc pour un mandat de deux ans.

Nos jeunes conseillers actuels ont ainsi été élus en 2022 et ont notamment travaillé sur un projet de sécurité routière aux abords des écoles et proposé prochainement la pose de panneaux de signalisation afin de sensibiliser les automobilistes.

Pour clore ce mandat, il est envisagé de leur faire visiter le Sénat.

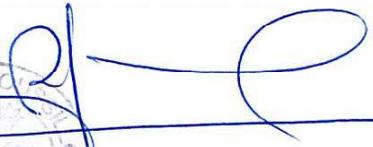
.../...

Délibération n°2024-52 (page 2)**Le Conseil municipal,****SUR** proposition de Monsieur le Maire,**Après en avoir débattu et délibéré, À L'UNANIMITÉ,**

Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	26	
Présents	17	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	26	
Pour	26	
Contre	0	

- **DONNE** mandat spécial à Monsieur Robert DURANTON, Maire, et Madame Josette BONNET, adjointe déléguée au CMJ, pour accompagner les membres du Conseil municipal jeunes à Paris le 4 décembre prochain.
- **IMPUTE** les dépenses liées à leur déplacement sur le compte 65312 et d'autoriser, le cas échéant, le remboursement aux élus susmentionnés des frais inhérents à cette mission, sur présentation des justificatifs de dépenses, dans la limite des modalités de remboursement des agents de la Ville (20 € par repas notamment).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

**Pascale TORSIELLO,**
Secrétaire de séance.
**Robert DURANTON,**
Maire de Roussillon.